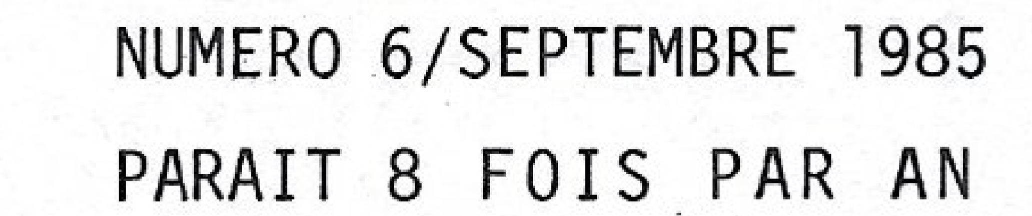
BULLETIN OECUMENIQUE


NUMERO 6/SEPTEMBRE 1985
PARAIT 8 FOIS PAR AN

?interrogation

DROIT D'ASILE... REQUERANTS D'ASILE... REFUGIES...

Sujets brûlants qui déchaînent passions et polémiques!
Sommes-nous encore capables d'en débattre calmement, objectivement ?

Le droit d'asile est un droit fondamental qui sauvegarde la liberté et la dignité de toute personne vivant sous un régime totalitaire, et qui veut fuir la persécution, mais aussi notre liberté et notre dignité. Or, notre politique actuelle à l'égard des requérants est une grave atteinte à ce droit. Nous établissons une discrimination entre réfugiés d'Europe et d'autres continents, nous prétendons que le 80% d'entre eux sont de "faux" réfugiés et, contre tout droit d'asile, nous refoulons chaque jour des gens dans leur pays, au mépris des risques de mort, d'emprisonnement, de tortures. Parfois, souvent même, ces renvois sont faits après un séjour en Suisse de plusieurs années.

Ces pratiques de notre gouvernement fédéral, de nos gouvernements cantonaux exigent que nous prenions des positions claires, fortes, DE TOUTE URGENCE. Qu'en citoyens responsables, nous nous opposions à ces violations du droit et du respect de l'homme par toutes sortes d'actions : protéger et cacher les personnes en danger, nous mobiliser en nombre lors d'une arrestation en vue d'un refoulement, alerter la TV, la presse, la Radio, diffuser largement le scandale de ces renvois de familles entières, entrer dans la désobéissance civile, si les décisions du Conseil fédéral nous y contraignent, afin de garantir nos droits et notre dignité.

Le second problème URGENT est l'accueil des nouveaux réfugiés, menacés d'être parqués dans des camps gardés par l'armée, idée "géniale" de l'Action nationale, reprise par nos autorités (ces pratiques d'il y a cinquante ans font encore école, hélas!) Il nous faut ouvrir nos maisons, nos chalets privés ou de clubs, pour héberger les nouveaux arrivants, imaginer des solutions humaines qui multiplient les contacts entre population et réfugiés.

Nous grouper, nous unir, oeuvrer ensemble M A I N T E N A N T.

Michel ZAHND
du groupe GVOM

l'esprit sportif

"Avoir l'esprit sportif" m'avait toujours semblé aller de pair avec la compétition sportive, et être la règle de base de tout sport et du savoir-vivre en général. Cela signifiait, pour moi jeune sportive, qu'il fallait savoir être deuxième avec le sourire, et première humblement. Avoir l'esprit sportif, c'était concourir en se donnant entièrement et sans tricherie, respecter son adversaire et l'admirer sans rancune. C'était tout cela (et ça doit l'être...), la pratique de n'importe quel sport devrait développer cet esprit en même temps que l'agilité et l'adresse corporelles.

Aujourd'hui, je suis désolée par le mauvais esprit qui règne dans les milieux sportifs. Et je ne pense pas uniquement au football! Je crois que la violence des "hoolligans" fait partie d'un "mal vivre" général qui ne concerne malheureusement pas que le monde sportif.

Je vais vous raconter ce qui se passe en Suisse, chez nous, dans des compétitions "amateurs"!

- Les vélos lancés à toute vitesse tournent et retournent sur la piste du vélodrome de la Blécherette à Lausanne. De temps en temps, un craquement sec... deux vélos trop près l'un de l'autre ont accroché leurs pédales. Juste après, avec une brusque poussée l'un devance l'autre, et le vainqueur franchit la ligne d'arrivée. Si vous avez un ami dans la compétition cycliste, il vous expliquera : "Quand un type sur son vélo s'approche du tien et qu'il t'accroche exprès en te menaçant de te faire sauter (et les chutes sont très dangereuses sur une piste), tu ralentis et tu le laisses passer, sauf si tu es prêt à le faire sauter avant!"

- Au cours d'un match de hockey sur glace "juniors" on a entendu : "Fais comme tu veux mon gars, mais si tu ne me laisses pas passer je te casse les jambes, si ce n'est pas maintenant ce sera après. Je serai expulsé, mais tu finiras à l'hôpital."
  Le gars a compris tout de suite. Son équipe n'a pas gagné.

Et je peux vous assurer que ce ne sont pas des menaces en l'air. La violence sournoise et lâche domine souvent les compétitions les plus anodines.

Vaincre est le seul but à atteindre. Les moyens, la façon deviennent secondaires. Etre deuxième est pareil à ne pas arriver du tout. C'est pourquoi, on assiste à tant d'abandons lors de grandes courses. Car les "idoles" ne voient pas l'intérêt de se fatiguer si la première place ne peut plus être à leur portée.

A qui la faute ? A nous peut-être, qui ne cherchons plus dans les journaux que les "titres", avec le nom du champion... . Aux médias aussi qui ne parlent que du vainqueur (vous trouverez difficilement les exploits des deuxièmes ou septièmes arrivés).

"L'important est de participer"... . C'était pourtant beau!

Régina Mustieles

J'SAIS PAS COMMENT...

C'est "Elle" qui l'a poussé dans les escaliers!
"Il" a roulé deux, trois marches, "Il" se tord, ça fait mal!
Tous les enfants, des adultes lui disent à "Elle" : t'es folle...
t'es méchante... t'es...
J'vais te faire sentir moi...!
...
"Lui" il a sept ans, "Elle" aussi, "Il" se tord sur son lit
Quand je te touche là... Ouille! Pleurs...
Et là, oh la la!

Au souper, les menaces pour "Elle", "Lui" a toujours mal,
(encouragé par ce qu'il entend)
...
Tu devrais au moins aller t'excuser! Non ?
C'est pas possible... Pauvre "Lui"!
"Elle" n'irait même pas s'excuser...!
...
Une femme l'interpelle : Pourquoi ne vas-tu pas t'excuser ?
(c'est la première fois que le ton est plus doux)
MAIS J'SAIS PAS COMMENT!
Les propositions fusent... "Vas lui donner un bec et
dis-lui pardon..."
"Elle" est partie au pas de course,
Quelques minutes après ils sont redescendus presque ensemble,
"Lui" n'avait plus mal...
"Elle" non plus.

Vécu cet été dans un camp
de famille

Gilbert Zbären

FORUM ROMAND DE L'ALIMENTATION 1985

THEME : LA FILIÈRE DES PRODUITS AGRICOLES



p r o g r a m m e

SOIREES RENE DUMONT — ENTREE LIBRE

MERCREDI 16 OCTOBRE	20 h.15	Institut agricole de Grangeneuve, Posieux	FRIBOURG
JEUDI 17 OCTOBRE	20 h.15	Aula Ancien Collège, av. de la Gare	SION
VENDREDI 18 OCTOBRE	20 h.15	Salle St-Georges	DELEMONT
SAMEDI 19 OCTOBRE	20 h.30	EPFL, av. de Cour 33	LAUSANNE

\+ \+ \+ \+ \+

h o r a i r e de la journée à Lausanne

CONFERENCES-DEBATS

14 h.15 "*Pouvoir sur les semences, pouvoir sur la vie*" (Eve Siegenthaler)

14 h.45 "*Quelle coopération au développement pour le SAHEL ?*" (Ibrahima Seck)

15 h.15 "*La filière des oranges de production biologique*" (Nicolas Reuss)

16 h. "*NICARAGUA, la situation des paysans face au boycott économique des Etats-Unis et au harcellement militaire*" (FSF, GVOM)

16 h. "*Sucre : faut-il en augmenter la production suisse, en importer de plus grandes quantités du tiers-monde ?*" (UPS, FRC, DB, organisations..)

17 h.15 "*Commercialisation des produits agricoles du tiers-monde en Suisse*" (MDB belges, FRC, MPF, ACAR, MDM)

-- -- -- -- --

19 h.15 GRAND REPAS INEGAL ...comment vivre l'injustice alimentaire...

20 h.30 SOIREE RENE DUMONT, thème : l'Afrique, l'agriculture...

-- -- -- -- --

14 h.30 - 20 h. F I L M S

- BELEBELEB A FITINI FINI (..barrages au Mali)
- L'EMPIRE DU SOJA, ENGRANAGE DE LA FAIM (Brésil)
- LA RECOLTE DES DOLLARS (effets de la révolution verte..)
- SUCRE BLANC, SUCRE ROUX((Ile Maurice/Europe)
- UNE SEULE TERRE (paysans d'Equateur, Mali, Inde)
- SAHEL VIVANT (WWF)

-- -- -- -- --

14 h. - 19 h. GARDERIE animée par Geneviève DESHUSSES

-- -- -- -- --

en permanence J E U X sur des thèmes agricoles

AFRIQUE DU SUD

D'où vient l'argent?

Cinq pays — la Grande-Bretagne, les USA, l'Allemagne, la France et la Suisse — contrôlent 90% des investissements étrangers en Afrique du Sud. Selon l'«International Herald Tribune» qui a mené l'enquête, c'est de Grande-Bretagne que vient la moitié des 16 milliards de dollars placés au pays de l'apartheid. Viennent ensuite les USA (20%), l'Allemagne et la France (environ 10% chacun) et la Suisse (5%). En 1982, le total des investissements helvétiques s'élevait à 1,34 milliard de dollars. Chiffres approximatifs dans la mesure où le gouvernement de Pretoria les garde secrets. Pour ne pas aider ceux qui font campagne pour des sanctions économiques.

L'HEBDO - 15 août 1985

Le Crédit Suisse, troisième banque helvétique, poursuivra sa politique d'investissements en Afrique du Sud, en dépit des troubles politiques et sociaux actuels, a déclaré hier à Genève M. Robert Jeker, président de la direction générale du Crédit Suisse, au cours d'une conférence de presse.

Le montant de ces investissements est « considérable », a-t-il ajouté sans préciser le chiffre exact. Cependant, cette banque n'envisage pas d'augmenter sa part du marché sud-africain, à la suite de l'éventuel retrait d'autres établissements bancaires étrangers, a poursuivi M. Jeker.

Pour sa part, M. Max Kopp, membre de la direction générale du Crédit Suisse, a déclaré au cours de cette même conférence de presse que « les banques suisses, comme presque tous nos concitoyens, sont opposées à l'apartheid. Mais exiger, a-t-il poursuivi, des établissements de crédit qu'ils prennent au-delà des restrictions officielles existantes des mesures de boycottage injustifiées du point de vue de la politique bancaire et des risques est une revendication (...) en contradiction avec nos institutions politiques et avec la neutralité de notre pays. »

Le Crédit Suisse a annoncé par ailleurs des résultats records au premier semestre sans donner de chiffres précis. Trois cents emplois ont été créés durant cette période. 24H. 3.9.85

Forte croissance

Selon les récentes données de la Banque nationale suisse (BNS), la dette nette totale de l'Afrique du Sud envers les cinq grandes banques suisses s'élevait à 3,24 milliards de francs à fin 1984. Elle n'était que de 382 millions de francs à fin 1980.

Les exportations annuelles de nouveaux capitaux de la Suisse vers l'Afrique du Sud sont limitées actuellement à 300 millions de francs. L'Afrique du Sud est d'ailleurs le seul pays pour lequel la BNS a fixé un plafond dans le cadre des exportations de capitaux soumises à autorisation. Le Matin 6.9.85

Les banques allemandes et suisses sont désormais les plus grandes créancières de l'Afrique du Sud affirmait hier le *Wall Street Journal*. Depuis quelques semaines, en effet, les banques américaines se sont massivement retirées de ce pays en ne renouvelant pas leurs crédits à court terme. 24 H - 5.9.85

Certaines sources, citées par le quotidien américain, estiment à 5 milliards de dollars le volume de capitaux retiré par les banques américaines. Ce phénomène est d'ailleurs largement responsable de la récente décision sud-africaine d'interrompre le paiement de sa dette jusqu'au 1er janvier prochain. Le non-renouvellement des crédits à court terme en provenance des Etats-Unis a provoqué une crise de liquidité que n'a pas pu colmater le président de la Banque centrale sud-africaine, lors de sa visite à Londres et à Washington.

Les chiffres helvétiques

A la fin de l'année dernière, les Etats-Unis étaient les premiers créanciers de l'Afrique du Sud. Sur un total de 19 milliards de dollars de dette (chiffre de la BRI), Pretoria en devait 5 milliards aux Etats-Unis, 3 milliards à la Grande-Bretagne, le reste se partageant entre la RFA, la Suisse, le Japon et la France. En avril de cette année, les Etats-Unis était toujours en tête de la liste des créanciers mais la Grande-Bretagne, par exemple, avait augmenté ses engagements jusqu'à près de 6 milliards de dollars. Les retraits américains n'ont donc pas commencé en juillet dernier mais plusieurs mois auparavant.

En avril toujours, les cinquante premières banques allemandes totalisaient des prêts de 1,86 milliard de dollars à Pretoria. En Suisse, la BNS vient de révéler que les prêts bancaires helvétiques ont quadruplé entre 1980 et 1984, passant de 842 millions à 3,68 milliards de francs (1,57 milliard de dollars). Des analystes zurichois estiment que l'UBS est engagée pour 1 milliard de francs en Afrique du Sud, la SBS et le Crédit Suisse pour 500 millions chacune.

24 H - 5.9.85 M. B.

La vraie sanction contre Pretoria

La suspension du paiement des dettes extérieures de l'Afrique du Sud et des transferts de capitaux, annoncée brutalement par le gouvernement de M. Botha en plein week-end, revêt une signification cruelle.

Elle montre clairement que les sanctions les plus efficaces prises contre un pays ne sont pas celles recommandées du bout des lèvres par un aréopage de nations divisées mais bien les mesures prises discrètement par des agents économiques agissant pour leur propre compte et redoutant une aggravation de leurs risques financiers et commerciaux.

L'Afrique du Sud a été littéralement asphyxiée par la pénurie de dollars. Cette dernière résulte à la fois d'une fuite accélérée des capitaux étrangers et du refus opposé par de nombreuses banques internationales au renouvellement de leurs crédits commerciaux à court terme, qui constituent l'essentiel des engagements de ce pays.

Visiblement, la dégradation de la situation en Afrique australe, notamment les appels à la grève dans les mines d'or, inquiète la communauté bancaire, peu soucieuse de voir se développer un nouveau processus du type latino-américain, avec le gel de leurs créances et, surtout, la menace d'une conflagration dont l'ampleur ne peut plus être sous-estimée. Dans ces conditions, le réflexe des banques est rapide : il faut limiter les risques, c'est-à-dire réduire les crédits accordés à un pays que ses dirigeants, par leur politique irresponsable, mènent au chaos économique et social.

* * *

Dans un pays où l'opinion publique est particulièrement puissante, les grandes institutions ne peuvent se permettre de négliger l'opposition croissante à une politique d'apartheid jugée totalement anachronique et surtout absolument explosive. A l'université Stanford, par exemple, les étudiants ont manifesté pour obliger les trésoriers de cet établissement, fort riche, à vendre immédiatement les actions de toutes les sociétés américaines investissant en Afrique du Sud.

Sans doute les mesures des banques internationales sont-elles fort discrètes. Il n'en reste pas moins que leur efficacité est redoutable. Elles contraignent le gouvernement de M. Botha à prendre des décisions extrêmes, dans un embarras grandissant et sans trop savoir comment s'en sortir. Certes l'effet de ces mesures est limité dans l'immédiat : l'essentiel est que les intérêts des créances ainsi gelées soient payés, et ils le seront. ...

Le temps n'en travaille pas moins contre M. Botha ; s'il peut négliger les recommandations du Conseil de sécurité, il n'a guère les moyens d'inquiéter outre mesure les investisseurs internationaux.

(Mercredi 4 septembre.)
Le Monde

(La Liberté 10.6.85)

«Frères sans frontières» passe aux actes

Quelle banque pour le chrétien?

Réuni en assemblée générale dimanche 2 juin au Bouveret (VS), le mouvement «Frères sans frontières» qui envoie des volontaires suisses dans le tiers monde, a poursuivi sa réflexion sur la responsabilité chrétienne face aux pratiques bancaires, et il a débouché sur un choix concret. Il a également protesté contre la mesure disciplinaire prise par le Vatican à l'encontre du théologien brésilien Leonardo Boff.

«Quelle est la nature et l'origine des fonds placés en banque ?» se sont demandé les 80 personnes présentes. En banque, quelles sont les conséquences des fuites de capitaux, particulièrement des capitaux en provenance des pays en voie de développement, quelles sont les conséquences sur les populations les plus pauvres de l'endettement gigantesque des pays du tiers monde ?

La solution serait-elle pour le chrétien de quitter la banque ou de changer le système de l'intérieur en mettant sur pied par exemple une organisation de cadres bancaires chrétiens ? La question n'a pas été tranchée. Les participants à la discussion ont également été renvoyés à leur propre pratique quotidienne: il ne suffit pas – quand on vit dans une société de consommation – de mettre en cause le système bancaire et d'en faire un bouc émissaire. Il s'agit également de changer les pratiques quotidiennes de chacun des chrétiens dans le domaine de l'argent et de la consommation.

Pour être cohérent avec la réflexion sur l'argent, «Frères sans frontières» décide d'utiliser partiellement les réserves du mouvement dans un sens solidaire. Une commission consultative de solidarité a été mise sur pied et les fonds débloqués iront pour moitié à de petits projets. Le reste sera placé auprès de la société coopérative œcuménique de développement, la «SCOD», créée par le Conseil œcuménique des églises (COE). Cette banque œcuménique accorde des prêts à des conditions favorables à des communautés dans le tiers monde. Ces prêts doivent répondre aux besoins des plus pauvres sans les installer dans le dépendance de l'aide extérieure.

La peur du silence

C'est à l'unanimité des membres présents à cette occasion que «Frères sans frontières» a demandé aux évêques suisses d'intervenir pour que soit levée la mesure disciplinaire contre le franciscain brésilien Leonardo Boff.

Boat people

Geste suisse

La Suisse est disposée à accueillir 25 nouveaux boat people, a annoncé ~~lundi le Département fédéral~~ de justice et police (DFJP). Cette assurance a été donnée par la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, au Comité suisse de coordination pour l'aide aux boat people en mer de Chine. Depuis la chute de Saigon en 1975, la Suisse a déjà pris en charge quelque 8000 réfugiés indochinois.

Dans un télégramme du 22 mai dernier, l'organisation «Médecins du monde» cherchait à obtenir des visas d'entrée pour des boat people vietnamiens et cambodgiens pour soutenir son action en mer de Chine. Dès le début de l'opération, la France a garanti l'accueil de 300 personnes. Etant donné le nombre élevé de boat people à secourir, «Médecins du monde» s'est efforcé d'obtenir le concours d'autres Etats. (AP)

Le Courrier 4.6.85

TIERS MONDE

Du côté des donneurs

C'est bien connu, les riches sont les plus radins. Ou les plus égoïstes. On le vérifie cette fois dans le domaine de l'aide gouvernementale apportée aux pays en développement. Ainsi, parmi les pays industrialisés, les Pays-Bas sont les plus généreux. Ils y consacrent 1,02% de leur produit national brut ou PNB (ensemble des richesses produites par un pays). On sait pourtant combien leur économie est malade.

La Belgique n'est pas mal placée non plus: juste avant le Canada et l'Allemagne. En revanche, on ne peut pas féliciter les Etats-Unis: ils arrivent bons derniers dans ce classement. Evidemment, les 0,24% de leur PNB représentent tout de même 8,7 milliards de dollars. Ils sont donc, en valeur absolue, les plus gros donneurs. A côté de cela, même les Pays-Bas sont dépassés, avec un peu plus d'un milliard de dollars. Quant à la Suisse, elle n'en fait ni trop ni trop peu. Mesurée en francs, son aide pour l'année 1984 est restée la même qu'en 1983. Mais elle a légèrement diminué par rapport à son PNB, passant de 0,31% à 0,30%. Cependant, à long terme, la tendance est ascendante. La réputation est sauve.

Pays	% du PNB
Etats-Unis	0,24
Nouvelle-Zélande	0,27
Autriche	0,28
Suisse	0,30
Italie	0,32
Royaume-Uni	0,33
Japon	0,35
Finlande	0,36
Australie	0,45
Allemagne	0,45
Canada	0,50
Belgique	0,56
France	0,77
Suède	0,80
Danemark	0,85
Norvège	0,99
Pays-Bas	1,02

(L'Hebdo 22.8.85)



FRERES SANS FRONTIERES
Service chrétien pour le développement
34, Grand-Rue CH - 1700 Fribourg
CCP 17 - 7786
Tél. 037 22 80 06

Le Bouveret 2 juin 1985.

Au Secrétaire de la Conférence épiscopale suisse

Excellence,

Lors de son Assemblée Générale du 2 juin 1985 au Bouveret, le Mouvement Frères Sans Frontières, service chrétien pour le développement, à l'unanimité, s'est élevé avec vigueur contre la mesure disciplinaire prise par le Vatican contre le Père Leonardo BOFF.

Par l'envoi de volontaires dans les pays les plus pauvres, Frères Sans Frontières adhère pleinement à l'essentiel des perspectives exprimées par les théologiens de la libération et voit comme une grande espérance la naissance de multiples communautés ecclésiales de base partout dans le monde.

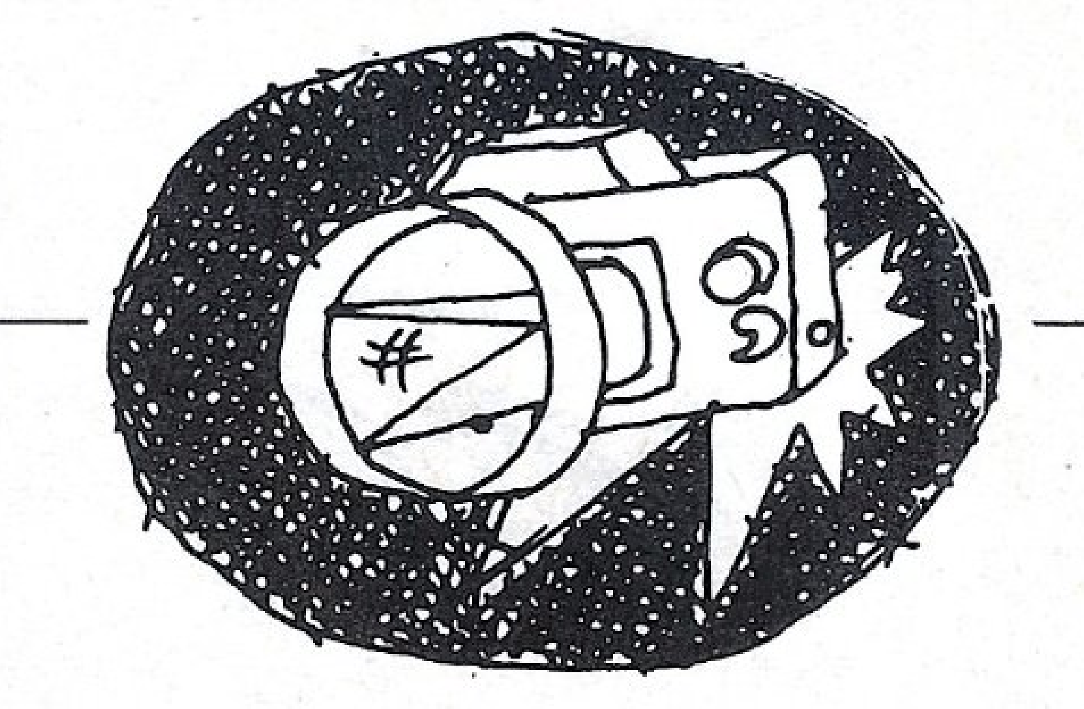
Au nom de la liberté de recherche et d'expression en matière de théologie, Frères Sans Frontières demande aux évêques suisses d'intervenir pour que soit levée la mesure disciplinaire prise à l'encontre du Père BOFF. Les causes théologiques de cette mesure manifestent aux yeux des croyants et incoryants une peur de la hiérarchie de voir ses prérogatives diminuer. Même si elle doit veiller à l'authentique transmission du Dépôt révélé à travers l'histoire, la hiérarchie reste au service du peuple de Dieu et non l'inverse.

Le mouvement des volontaires laïcs de Frères Sans Frontières exprime sa crainte de voir d'autres défenseurs de l'option préférentielle pour les pauvres être réduit également au silence. C'est pourquoi il demande à ses évêques de s'exprimer afin de ne pas être complice d'une grave mesure qui peut avoir de lourdes conséquences pour tous ceux qui travaillent en Eglise à la libération des opprimés en Amérique latine et ailleurs.

Afin de donner une plus grande portée à cette résolution, nous avons décidé, également à l'unanimité de porter à la presse le contenu de la présente.

Veuillez croire, Excellence, à l'expression de nos cordiaux et respectueux messages.

Le président :	L'aumônier :	Le secrétaire général :
François CORDONIER	Abbé Xavier ARBEX	Bernard BAVAUD



Suisses et réfugiés

Trop de tolérance ?

4 personnes sur 10 jugent les autorités trop laxistes, dit un sondage réalisé pour la SSR et un magazine

■ La moitié des Suisses jugent le problème des réfugiés préoccupant. Quatre sur dix estiment que les autorités sont trop tolérantes. Un sur dix considère la situation actuelle comme très dangereuse. 60% refusent de préférer les réfugiés européens aux Africains et aux Asiatiques. Quant à la proposition de la conseillère fédérale Elisabeth Kopp d'accorder un permis de séjour spécial à la majeure partie des anciens requérants d'asile, elle obtient autant d'échos favorables qu'hostiles.

Telles sont les conclusions d'un sondage d'opinion mené auprès de 633 personnes par l'Institut Konso, à Bâle, pour la Télévision romande et le magazine *L'Hebdo*.

Préoccupant

La moitié des Suisses se disent satisfaits de l'équilibre actuel qui règne entre population helvétique et étrangère, révèle *L'Hebdo* paru hier. Quatre sur dix estiment en revanche que les étrangers sont trop nombreux.

Une personne sur deux considère le dossier des réfugiés comme préoccupant, une sur quatre comme un problème mineur. Les positions extrêmes sont minoritaires.

Quatre Suisses sur dix considèrent que les autorités se montrent trop souples avec les requérants d'asile. 34,1% estiment en revanche que la politique actuelle est adaptée à la situation. 8,6% des Alémaniques et 16,2% des Romands trouvent que l'attitude des autorités est trop dure.

Le 27 août dernier, Elisabeth Kopp, chef du Département fédéral de justice et police, proposait une solution « exceptionnelle » aux représentants des cantons. Cette mesure aurait consisté à octroyer un permis de séjour spécial à la plupart des candidats à l'asile ayant déposé leur demande avant 1983 ou 1984.

Constat rassurant

Le Conseil fédéral a abandonné cette idée par la suite, car presque tous les cantons alémaniques l'ont repoussée. Les cantons romands et le Tessin s'étaient montrés favorables à la solution du Conseil fédéral. Que pensent les Suisses de cette proposition d'Elisabeth Kopp ? 40,9% sont favorables, 42,8% hostiles.

Constatation rassurante pour finir : Alémaniques et Romands, avec une belle homogénéité, repoussent toute différence fondée sur la race et la couleur de peau. 59,8% refusent d'être plus tolérants avec les réfugiés européens qu'avec les Asiatiques et les Africains. 35,3% sont par contre favorables à cette idée. — (ap)

Le Matin 6.9.85

Pour les réfugiés menacés d'expulsion

Des «sanctuaires» du désespoir

« Nous avons virtuellement épuisé toutes les ressources légales en matière de défense du droit d'asile », devait déclarer hier soir Mme Marie-Claire Caloz-Tschopp. La représentante de la Ligue suisse des droits de l'homme s'exprimait à Lausanne dans le cadre d'une réunion à laquelle participaient les représentants des organisations humanitaires, des Eglises catholiques et réformées et de groupes politiques intéressés. Face à une situation de crise, les participants, unanimes, ont appelé à une mobilisation de toutes les forces disponibles.

Le problème des réfugiés en Suisse présente de multiples facettes. Les milieux concernés vont donc mener plusieurs batailles de front. Avec cependant une priorité immédiate pour la défense des requérants d'asile menacés d'expulsion. Depuis cet été, la permanence mise en place à Lausanne a connu nombre de cas dramatiques. La plupart sont des réfugiés en Suisse depuis trois ans ou plus. Une quinzaine d'entre eux — parmi lesquels des familles entières — ont vu leur droit d'asile refusé définitivement. Une trentaine d'autres cas sont en suspens, dans l'attente probable d'une date de renvoi.

Ni les autorités fédérales ni le Gouvernement vaudois n'ont donné des assurances quant à l'application d'une solution dite « globale », c'est-à-dire favorable aux « anciens dossiers » de demandeurs d'asile. Au contraire, les participants présents hier soir ont l'impression que Berne a décidé de frapper vite et fort, tous azimuts. Que peuvent faire quelques poignées de bénévoles, prêts à se défoncer pour défendre le droit d'asile, au nom des principes humanitaires et chrétiens ?

Des idées ont été avancées au cours du débat. Celle par exemple de créer des lieux d'asile où les réfugiés frappés d'un renvoi pourraient se « terrer » en attendant que Berne révise leurs cas. Ces « sanctuaires » du désespoir trouveraient place par exemple dans une salle paroissiale. Les Eglises souhaiteraient alors une opération œcuménique, interparoissiale et communautaire.

Le « sanctuaire » est une mesure d'urgence. Dans un autre domaine, les organisations se proposent de lancer une vaste campagne d'accueil de réfugiés auprès de la population. Plusieurs pétitions circulent aussi à Lausanne, dans le canton et même à l'échelon romand. Sur le plan administratif, les mesures de renvois signifiées aux réfugiés vont faire l'objet désormais d'une demande de révision systématique.

24H - 4.9.85 **K. Sch.**

Hier les Juifs...
Aujourd'hui les Réfugiés..?

LE DEUXIÈME CONGRÈS DU COMITÉ EUROPÉEN DE DÉFENSE DES RÉFUGIÉS ET IMMIGRÉS -CEDRI- VIENT DE SE TENIR À LIMANS (ALPES DE HAUTE PROVENCE). IL A RÉUNI PRÈS DE 300 PERSONNES, DE 35 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES D'EUROPE ET DU TIERS-MONDE, ET DONT BON NOMBRE REPRÉSENTAIENT DES GOUVERNEMENTS, DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES, DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DES PARTIS, MOUVEMENTS OU ORGANISATIONS DE LIBÉRATION NATIONALE, DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ OU DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. LES CONGRESSISTES ONT TRAVAILLÉ DURANT QUATRE JOURS EN SIX COMMISSIONS, PUIS EN SÉANCE PLÉNIÈRE PENDANT LES TROIS DERNIÈRES JOURNÉES. CETTE RENCONTRE A ÉTÉ MARQUÉE PLUS PARTICULIÈREMENT PAR LA PARTICIPATION DE L'ANCIEN CHANCELIER D'AUTRICHE, BRUNO KREISKY, ET CELLE DES PROFESSEURS JEAN ZIEGLER (SOCIOLOGUE, MEMBRE DU BUREAU DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE) ET JEAN GUIART (ETHNOLOGUE, CONNU POUR SES TRAVAUX ET PRISES DE POSITION SUR LA NOUVELLE CALÉDONIE).

Le Congrès a constaté que, dans une Europe en crise économique et sociale, les véritables responsables de cette situation tentent de détourner le mécontentement des populations en désignant des boucs émissaires : les étrangers, qu'ils soient réfugiés politiques ou économiques. Le Chancelier Kreisky a resitué ce phénomène dans son contexte historique en affirmant que "la xénophobie d'aujourd'hui c'est l'antisémitisme d'hier", et qu'aujourd'hui comme hier, il s'agit pour ses promoteurs d'affaiblir en les divisant les classes travailleuses. Le développement de la xénophobie, dont la résurgence de l'extrême-droite est plus un résultat que son origine, a été largement suscité et encouragé par les partis de la droite dite "classique" et les nombreux médias qu'ils contrôlent.
Au cours d'un débat animé par Glyn Ford (Président de la Commission d'enquête du Parlement Européen sur le fascisme et le racisme) les participants ont d'ailleurs souligné la connivence, évidente entre la droite et ses extrémistes, ainsi qu'un autre phénomène plus inquiétant, celui de l'institutionalisation très rapide, dans certains pays, des thèses racistes et xénophobes.

LE REFOULEMENT SE "LÉGALISE"...

La Commission I, composée essentiellement de juristes et d'avocats, dont Martin Hirsch, ancien juge constitutionnel de RFA, a examiné les différentes législations européennes et leur application. Elle en a conclu que partout se mettent en place des politiques plus ou moins dures de dissuasion et d'intimidation contre la venue et le séjour des étrangers. La politique allemande semble en être le "modèle". Le mot "dissuasion" est ainsi entré dans le vocabulaire employé officiellement par le gouvernement pour qualifier les mesures utilisées actuellement en RFA :

- Internement forcé des demandeurs d'asile dans des "camps de rassemblement" avec interdiction d'occuper un emploi.
- Refoulement et extradition de réfugiés politiques vers leur pays d'origine.
- Travail forcé pour les demandeurs d'asile.
- Quasi-impossibilité de regroupement familial pour les immigrés.

Les juristes ont affirmé que ces mesures constituent une violation flagrante de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, comme de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Jean Ziegler, pour sa part, introduisant la journée consacrée aux mouvements de libération nationale du tiers-monde, a élargi le constat en expliquant que cette situation européenne, comme celle des autres continents, est surdéterminée par ce qu'il appelle l'ordre du monde, dominé par une infime minorité de puissantes entreprises multinationales et les bourses de Londres et Chicago qui fixent les prix des matières premières. La dégradation permanente depuis une dizaine d'années, des termes de l'échange entre pays sous-développés et pays industrialisés risque de durer encore longtemps et les sources des courants migratoires ne sont donc pas prêtes de se tarir. Comme l'a dit le Secrétaire Général de la FETAF (Fédération des Travailleurs Africains en France), l'immigration reste, dans ces conditions, un "mal nécessaire". Envers et contre cette situation catastrophique, le Congrès avait délibérément choisi de se consacrer surtout à l'organisation de la solidarité défensive nécessaire ainsi qu'à l'élaboration de propositions alternatives. En ce qui concerne la défense des droits des étrangers, la Commission I a inclu, entre autres, dans un rapport:

- Un appel au respect par les Etats des conventions internationales et en particulier pour que les requérents d'asile jouissent durant l'instruction de leur dossier des mêmes droits que les réfugiés reconnus.
- Une proposition de création d'un réseau européen d'information et de défense qui prévoit l'envoi de délégations internationales, capable d'intervenir rapidement en cas d'urgence, et la création d'un réseau international de conseils juridiques assurant une défense européenne de cas "pilotes" afin de sensibiliser les tribunaux et l'opinion publique au respect des conventions.

COMMENT FAIRE FACE CONCRÈTEMENT ?

La Commission II rassemblait surtout des élus municipaux. Elle a souligné dans ses conclusions que ce sont les communes qui assurent l'accueil effectif des étrangers; la première proposition est d'organiser entre municipalités, à un niveau régional, des structures de concertation rassemblant les élus locaux et régionaux, et des représentants des syndicats, associations et des étrangers. Ces "commissions" auraient pour tâche d'assurer une bonne information des populations locales, d'améliorer les conditions d'accueil et d'insertion, de surveiller l'application des lois par les administrations auprès desquelles elles demandent à être reconnues comme interlocuteurs ainsi qu'auprès de l'ensemble des institutions. Elles devraient se réunir en Fédération Européenne.

D'autre part, les participants ont souligné le rôle important que peuvent jouer les communes dans les cas où, trop souvent, les autres échelons de la représentation politique s'abstiennent au nom de la "raison d'Etat". On a analysé par exemple l'action de solidarité lancée par le CEDRI pour le maire et les citoyens de la ville de Fatsa, en Turquie, à laquelle ont participé près de 400 communes européennes. Les élus municipaux ont également proposé des actions préventives, comme les jumelages avec des villes du Nicaragua. Il a été décidé d'organiser dès que les moyens en seront trouvés (soutien d'une grande ville européenne) une réunion internationale du CEDRI, entièrement consacrée à ces problèmes de collectivités locales. Enfin, les membres de la Commission II et l'ensemble du Congrès avec eux se sont prononcés pour le droit de vote des immigrés dans les élections municipales.

La Commission III était consacrée aux propositions alternatives. En matière de solidarité, elle a constaté qu'on est très loin d'avoir mobilisé toutes les ressources d'intervention, dans le cadre de la Loi, et dans le cadre de la stratégie des groupes de pression. Jusqu'à aujourd'hui, les groupes qui se sont mobilisés sont avant tout les groupes xénophobes qui, à la faveur d'une inertie certaine du reste de la population, ont pu créer sans trop de difficulté une agitation des esprits qui ne reflète pas le sentiment profond des populations. Il est donc urgent de mobiliser la partie de la population sensible à nos préoccupations à l'égard des émigrés, des réfugiés et des demandeurs d'asile et qui se trouve dans les milieux traditionnellement démocratiques, chrétiens, etc...

* *

La Commission accepte qu'il y ait des principes d'action et de réaction qui dépassent les limites fixées par les Lois d'asile et les décrets d'application des divers pays. En l'occurence, nous considérons comme au-dessus de la Loi :

- Les déclarations des Droits de l'Homme (Nations-Unies et Europe).
- Les principes humanitaires reconnus par les diverses conventions de Genève.
- L'esprit de la Convention Internationale sur les réfugiés (1951) et les Protocoles de 1966, que nos pays européens ont ratifiés, que nos lois et nos pratiques ont tendance à violer aujourd'hui, au mépris des signatures et des engagements nationaux.
- Certains principes énoncés dans des constitutions nationales affirmant que le prix d'une vie humaine est plus important que l'obéissance à la Loi.
- La conscience religieuse des individus.

* *

Après avoir analysé plusieurs expériences d'accueil et d'insertion, la Commission a également proposé la constitution de groupes de citoyens dont le rôle est primordial pour :

- humaniser et personnaliser l'accueil officiel.
- Initier et améliorer le processus d'insertion sociale "provisoire" (ou non-insertion) offerts par nos autorités ou les organismes exécutants.
- Désamorcer dès le début toute agitation xénophobe dans ou à la périphérie des communautés dans lesquels se trouvent les étrangers.
- Protéger le candidat contre tout abus bureaucratique, contre les applications restrictives ou arbitraires de la Loi, par divers niveaux de l'administration (dès que quelqu'un/citoyen intervient pour un étranger, la situation change sérieusement).

Ces groupes pourraient représenter des partenaires très utiles pour les structures régionales proposées par la Commission II. Il a aussi été proposé de constituer dans chaque pays des groupes de pression politique - en dehors des partis - recrutés par annonces ou par d'autres moyens, qui puissent intervenir au nom des citoyens, aux niveaux législatif, ministériel, commissions consultatives, et au niveau supérieur des administrations. La Commission veut également s'adresser aux paroisses afin qu'elles soutiennent ces efforts de solidarité. Enfin, elle suggère l'établissement d'une coordination internationale des groupes de citoyens.

D'autre part, les participants ont étudié des expériences de constitutions de coopératives ou autres types d'entreprises collectives et ont proposé, notamment à partir de l'analyse faite des coopératives de Longo maï, l'établissement de

bases d'accueil dans les régions dépeuplées des pays-hôtes. Ces lieux pourraient servir non seulement aux réfugiés et immigrés, mais aussi aux jeunes chômeurs du pays. Cela participerait à une relance d'activités dans ces régions en voie de marginalisation économique et sociale. D'autre part, les activités du milieu rural offrent une bonne base de formation pour des réfugiés et immigrés se préparant à un retour vers des pays essentiellement ruraux (Afrique, Turquie, Iran...)

LÀ-BAS AUSSI...

Ce dernier point rejoint d'ailleurs les conclusions de la Commission IV (rapports Nord-Sud) qui a préconisé l'établissement de telles structures d'accueil et de formation en Europe comme au tiers-monde, où les réfugiés ne doivent plus être parqués comme du bétail dans des camps, parfois pendant des dizaines d'années, mais être intégrés au processus de développement local. Cette commission a par ailleurs insisté sur l'établissement de liaisons directes entre groupes humains du Nord et du Sud (voir les propositions de jumelages) par exemple sur la base d'initiatives de groupes socio-professionnels (paysans, étudiants en médecine etc...). Outre la contribution qu'elles peuvent amener au développement, ces relations ont l'avantage de favoriser une information plus juste, qu'il faudra compléter par des recherches sur les implantations au tiers-monde de multinationales des pays industriels. Cela devrait fournir la base indispensable de renseignements nécessaires pour organiser une pression de l'opinion publique (par les syndicats et les organ ations de consommateurs) contre les entreprises qui soutiennent par leur activité des régimes producteurs de réfugiés.

Le Congrès a entendu en séance plénière, après les représentants du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen, des intervenants qui ont sollicité l'attention du CEDRI sur des problèmes spécifiques : la Nouvelle Calédonie (Jean Guiart) la minorité slovène en Carinthie, les réfugiés en Amérique Centrale et la situation des travailleurs migrants saisonniers d'Andalousie. Lors de la dernière journée, différents mouvements de libération ont exposé leur situation actuelle : le Front National de Libération du Kurdistan, le FMLN/FDR salvadorien, le M 19 colombien, l'A.N.C d'Afrique du Sud, et enfin le Premier Secrétaire de l'Ambassade du Nicaragua à Paris.

Le Congrès a décidé de prendre un certain nombre de résolutions qui seront adressées aux institutions internationales, aux gouvernements concernés, ainsi qu'aux organisations politiques, syndicales, religieuses et aux associations de solidarité.

* *

Une commission supplémentaire s'est constituée en cours de Congrès, avec les prêtres et pasteurs présents durant les travaux. Elle a décidé de prolonger cette rencontre et d'adresser des appels aux différentes Eglises, associations, presse et organisations humanitaires chrétiennes. Elle a rappelé l'ancien rôle de refuge des lieux de culte et souhaité une renaissance de cette tradition, en soulignant les recommandations inscrites dans la Bible quant au devoir d'hospitalité envers l'étranger. " 1)

* *

(Rapport général du 2ème Congrès du CEDRI, Limans 15-21 avril 1985)

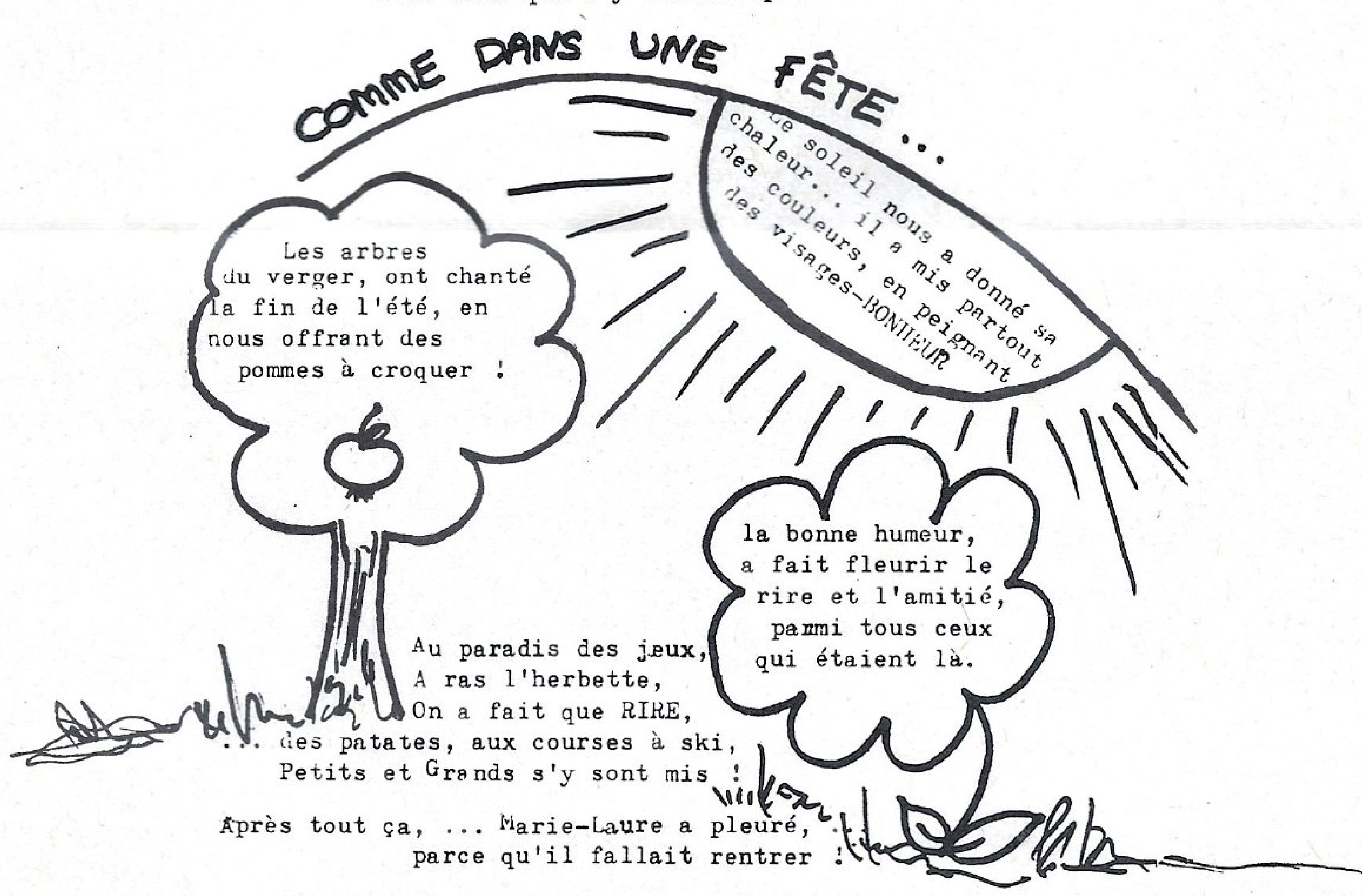
1) Voir notre DOSSIER paru en septembre 1984.

Partis

Nicole, Franco et Chloé Gattigo sont partis dimanche soir de Lausanne via Paris, pour Haïti. Ils travailleront dans la vallée de Jacmel. Cette vallée compte 30.000 habitants répartis sur une surface de 320 km2. Ils collaboreront avec un coordonnateur Haïtien dans le cadre de l'association communautaire d'aide au développement de la vallée (CODEVA) Coude à coude pour le développement de la vallée. GVOM assure leur salaire et leur envoi; le projet lui-même étant soutenu par le CEAS de Neuchâtel. Franco et Nicole épauleront des responsables locaux pour des constructions en terre stabilisée, de petits travaux hydrauliques permettant de disposer de plus d'eau et des foyers améliorée (économie de bois).

Campagne financiaire

Nous sommes en pleine campagne et nous souhaitons recevoir beaucoup d'argent pour nos engagements, de plus nous avons été sollicités pour un travail auprès des requérants d'asile, que nous aimerions pouvoir soutenir. Notre CCP 10-209 - 7



Prochaines sessions de formation

Supports, moyens et démarches d'animation	18 soir, 19 et 2o octobre
Communication et relation	22 soir, 23 et 24 novembre
A la découverte de soi par la peinture	9 soir, 1o et 11 novembre
par la terre	29 soir, 30 et 1 décembre
Conduite de réunions	13 soir, 14 et 15 décembre
Conduite d'entretien	30 soir, 1 et 2 décembre

Renseignements : Gilbert Zbären , 1o33 Cheseaux, tel o21 91 1o 34

ils sont partis...



Le 14 juillet, Katja DELANG, aide-médicale et cytotechnicienne, de Montagnola, Tessin, a rejoint Managua au NICARAGUA pour accompagner le secteur laboratoire et cytologie d'un hôpital de la capitale de ce pays d'Amérique Centrale. Elle est engagée par le Ministère de la Santé.

Son adresse : Apartado 3449
Managua
NICARAGUA



Le 24 août, Fabienne LUETHI, sage-femme, de Pully, partait pour le CAMEROUN où elle travaillera à la maternité de l'Hôpital de Tokombéré, puis plus tard, également à la formation du personnel et à l'animation sanitaire dans les villages.

Son adresse : Hôpital de Tokombéré
B.P. 74
Maroua
CAMEROUN



Le 27 août, Isabelle GOLLUT, couturière, de Massongex (VS), rejoignait la Mission de Ngaoundaye en CENTRE-AFRIQUE où elle participera à l'animation rurale, ménagère et sanitaire de cette Mission du Diocèse de Bouar.

Son adresse : Centre missionnaire de Ngaoundaye
B.P. 23
Bouar
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 8 août, Michel FLOQUET, droguiste, de Genève est parti pour HAITI où il travaillera à la gestion et à l'administration de l'Hôpital de Jean-Rabel. Sa femme, Jacqueline, employée de commerce, le rejoindra très prochainement. Elle le secondera dans sa tâche ainsi que dans le suivi du personnel et de la formation d'un homologue.

Leur adresse : Hôpital Jean-Rabel
B.P. 1037
Port-au-Prince
HAITI



retours au pays:

Henri CRETTON, menuisier, après quatre ans et demi dans la communauté de Mahanoro à MADAGASCAR où il a formé menuisiers et artisans.

Son adresse : 1937 Orsières

Madeleine et Denis CATTIN-FRICHE, enseignante et assistant-social, après un engagement de trois ans et demi dans la paroisse de Coaza au PEROU où ils ont accompagné la population et spécialement les jeunes à leurs responsabilités sociales et communautaires.

Leur adresse : rue des Martins 31
2800 Delémont

Clotilde et Pierre ALLEMANN-FRICHE et leurs trois enfants Hugo, Bernardin et Pierre, après trois ans dans le diocèse de N'Zérékoré en GUINEE. Pierre-André, ingénieur, tout en accompagnant les ouvriers, a géré et supervisé l'atelier de mécanique. Clotilde, employée de commerce, a travaillé à la comptabilité des ateliers.

Leur adresse : route de Belfort 69
2900 Porrentruy

Sylvette HUMBERT enseignante qui revient du PROTUGAL. Elle a travaillé à Lisbonne, à la promotion sociale et culturelle des femmes dans le cadre du Mouvement international "Le GRAAL".

Son adresse : ch. Ballallaz 14
1820 Montreux

naissances

* *Ana BELEN, le 1er février, au foyer de Janine et Ernesto TORREBLANCA-CONSTANTIN Garcia Hurtado de Mendoza - 8579 La Florida/SANTIAGO DE CHILE*
* *Solenne, le 21 juin, au foyer de Alice et Simon ACKERMANN-GUEGUEN 6, rue des Peupliers - 78150 Le Chesnay/FRANCE*
* *Christian, le 25 juillet, au foyer de Lise et Robert BURRI-PASCHOUD 61, avenue de la Gare - 1870 Monthey/SUISSE*
* *Francisco DAMIAN, le 6 août, au foyer de Fabienne et José BRAVO-MEYER Apartado 36 - Riobamba/EQUATEUR*
* *Lisiane Pamela, le 6 août, au foyer de Rachel et Claude CRITTIN-BALET Les Combes - 1961 Grimisuat/SUISSE*
* *Damien, le 25 août, au foyer de Thérèse et Bernard QUILLE-GOUJOT 47, rue des Trois Villes - 88100 Saint-Dié/FRANCE*

mariage

Le 29 juin deux anciens volontaires FSF ont célébré leur mariage en Valais : Thérèse DUBUIS et Alexis DAYER qui ont travaillé respectivement au CAMEROUN et au TCHAD.
22, rue Chne Berchtold - 1950 Sion/SUISSE

décès

+ *Le 26 juin, M. Auguste ALLAZ de Villars-le-Terroir, père de Louis ALLAZ, Echallens, ancien volontaire au GABON.*
+ *Le 21 août, Mme Cosette BORDIGONI de Genève, ancienne vice-présidente de FSF.*

EIRENE - service chrétien pour la paix - A BESOIN DE MONDE.

ETES-VOUS CELLE OU CELUI QUE NOUS CHERCHONS ?

* Une personne pour compléter l'équipe du secrétariat international à Neuwied, RFA (situé sur le Rhin, entre Coblence et Cologne).

* Un chargé de projets pour le SAHEL.

* Un chargé de projets pour l'IRLANDE et les ETATS-UNIS.

Pour ces trois postes, il est nécessaire de bien savoir l'allemand.

* Un comptable-administrateur à BOUGOUMENE, Tschad.
  Il/elle sera chargée de la formation à la gestion (du matériel, administration).

QUALITÉS REQUISES : bonne formation en gestion et connaissances dans le domaine des coopératives; expérience dans un pays du tiers-monde; aptitude à vivre simplement.

* un/e coordinateur/trice EIRENE pour le Tchad. U R G E N T

Décrire ici le cahier des charges de ce poste est difficile. Il s'agit d'un travail de liaison avec les volontaires, les partenaires des projets, le bureau de Neuwied, les ONG, les Eglises, les autorités, etc... et d'un travail de secrétariat. QUALITES REQUISES : français, notions d'allemand souhaitées; expérience de l'Afrique Noire; engagement conforme à l'esprit d'EIRENE, capacités d'organisation.

Pour tous ces postes, une seule adresse : EIRENE, C.P. 2262 - 2300 CHAUX-DE-FONDS 2

* * * * * * * * * * * * * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE - 19/20 OCTOBRE 1985 MONTBOVON

avec les familles

(Comba d'Avau, à droite avant le village en venant de Bulle, aux "Gîtes ruraux")

PARTIE OFFICIELLE : DIMANCHE DÈS 11 HEURES.

On est bienvenu samedi soir pour la fondue.
S'annoncer c/o Lyse Häsinger 029/2'42'94

* * * * * * * * * * * * * *

CONGRES DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA RECONCILIATION

26/27 OCTOBRE 1985

A FRIBOURG (Paroisse de St-Pierre)

* * *

t h è m e

LA NON-VIOLENCE : SEMENCE DE LIBERTE POUR LES PEUPLES OPPRIMES, avec JEAN VAN LIERDE du MIR-IRG de Belgique et THEO BUSS du Conseil Oecuménique des Eglises.

VIVRE ENSEMBLE, GROUPE POUR UNE VERITABLE POLITIQUE D'ASILE
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

"LAISSER-LES CROUPIR SUR LA PAILLE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE, DE MANIERE A LES AMENER EUX-MEMES A CE QU'ILS DEMANDENT A REPARTIR, QU'ILS SE RENDENT COMPTE QUE LA SUISSE N'EST PAS UN PARADIS, QUE CEUX QUI VEULENT VENIR SOIENT DECOURAGES."

Ces paroles ont été prononcées il y a plus de quarante ans par Heinrich Rothmund chef de la police suisse. Il parlait bien sûr des réfugiés fuyant le nazisme, considérés par certains comme des réfugiés économiques... C'est à l'essence même d'une politique de dissuasion, condamnée de manière quasi unanime après la guerre.

Et pourtant, on y revient. Les droits des réfugiés, garantis de façon presque exemplaire par la Loi fédérale sur l'asile de 1979, s'amenuisent depuis, suite notamment à la révision de 1983. Dans le Jura, un exemple suffit à dépeindre le climat : devant le parlement cantonal le ministre (conseiller d'Etat) dirigeant le département chargé de l'accueil des demandeurs d'asile demande s'il faudra bientôt leur fournir des compagnes pour passer le temps, et précise qu'il partage l'opinion de 85 à 90 % de la population.

En décembre 1984, un groupe formé de personnes d'un large horizon politique et professionnel se réunit et propose une première rencontre en février... plus de 50 demandeurs d'asile sont présents. Cette réunion aboutit à la formation du grouped'action pour une véritable politique d'asile, dont la caractéristique fondamentale est la participation égalitaire SUISSE-ETRANGERS DEMANDEURS D'ASILE aux décisions et responsabilités.

Les pôles de l'activité de Vivre Ensemble sont :

- FOURNIR AUX DEMANDEURS D'ASILE LES MOYENS DE SE REUNIR : deux locaux ont été mis à disposition à Delémont (par la municipalité) et à Porrentruy (par la paroisse). Des réunions-permanences ont lieu deux fois par semaine et sont consacrés à la gestion et à l'élaboration des activités; d'autres rencontres plus informelles servent à l'information, à l'échange. Un groupe turc s'y réunit et un groupe de tam-tam zaïrois-angolais, bientôt célèbre dans le Jura, y répète.

- INFORMER LA POPULATION : Vivre Ensemble a organisé une conférence de presse. Le dossier comprenait outre une présentation du groupe, une liste détaillée des normes d'assistance aux réfugiés appliquées dans le Jura, des témoignages de demandeurs d'asile. La télévision a filmé l'intérieur des centres d'accueil à Delémont.

- AMELIORER LE CONTACT ENTRE LA POPULATION ET LES DEMANDEURS D'ASILE : une soirée repas zaïroise a eu lieu récemment. Une équipe de football s'entraîne pour rencontrer des équipes jurassiennes, et notamment une équipe formée de députés au parlement.

- INFORMER LES DEMANDEURS D'ASILE SUR LEURS DROITS : trois soirées consacrées à la Loi fédérale sur l'asile et sa pratique ont eu lieu récemment.

- ASSISTER LES DEMANDEURS D'ASILE DANS LEURS DEMARCHES ADMINISTRATIVES : des personnes se sont mises à disposition pour accompagner les demandeurs d'asile pour le dépôt de la demande dans le canton. Plusieurs membres ont pu se rendre à Berne à l'audition fédérale.

./.

Au chapitre des activités, il faut citer encore la vente de la carte marquant l'appartenance au groupe, la permanence téléphonique, les contacts et demandes effectuées auprès du bureau d'accueil des réfugiés, la diffusion du badge TOUCHE PAS A MON POT et l'organisation d'une fête lors de la journée du réfugié.

Vivre Ensemble n'a pu, jusqu'à présent, qu'effleurer le problème du travail. Depuis 1984, les cantons sont autorisés à donner des directives; le Jura interdit toute activité lucrative pendant les six premiers mois. Comme il n'existe pas de loi cantonale sur l'asile, il y a peut-être des aménagements à trouver. Par la suite, plusieurs demandeurs d'asile ne trouvent un emploi qu'auprès des agences intérimaires, avec toute la "flexibilité" que cela comporte...

En quelques mois, Vivre Ensemble s'est attiré de nombreux sympathisants. Face au travail à accomplir, il serait très utile de les transformer en membres participant de façon même modeste aux activités du groupe. Avant qu'il ne soit trop tard!

Pour Vivre Ensemble

Véronique Cretier

PS : Les cartes de membre-soutien peuvent être obtenues à la permanence de

" VIVRE ENSEMBLE "
Rue du Chêtre 36

2800 DELEMONT

Tél. 066/22'89'03

AU PRIX DE

DEMANDEURS D'ASILE	FR.	5.-
SUISSES	"	20.-
COUPLES	"	30.-

* * *

* * * * * * * * * *

RÉFUGIÉS

Solution fribourgeoise

Le nombre des requêtes d'asile est en baisse sensible. On voudrait pouvoir se réjouir de la diminution des persécutions pour motif politique, racial, religieux ou autre à l'origine d'un tel phénomène... qui ne s'explique hélas nullement de cette manière. Ce qui a changé, c'est l'application du droit fédéral, ouvertement bafoué dans certains cantons.

./.

La législation fédérale sur l'asile règle de manière exhaustive ce domaine, ne laissant aucune compétence concurrente aux cantons. Ceux-ci sont chargés de délivrer aux requérants une attestation de dépôt de demande d'asile et de mener une instruction préliminaire avant de transmettre le dossier à l'Office fédéral de la police; c'est lui seul qui statue. Pendant la durée de la procédure, le canton a la charge de l'entretien du requérant, dont le coût lui est toutefois remboursé par la Confédération.

Certains cantons se contentent de traîner les pieds, pratiquant l'intimidation sournoise en refusant — oralement — de prendre note de la demande d'asile ou en ne délivrant l'attestation que plusieurs semaines plus tard. Le canton de Fribourg, lui, a choisi le coup de force: il y a un an exactement (le 3 juillet 1984) le Conseil d'Etat décidait qu'aucune attestation de dépôt de demande d'asile ne serait plus délivrée aux requérants ayant séjourné plus de 48 heures dans un autre canton, ou ayant séjourné dans un autre pays que la Suisse.

Et c'est en toute impudeur que le Service de la police des étrangers et des passeports, saisi d'une demande d'asile, répond par une décision négative en bonne et due forme, motivée et indiquant les voies de recours, mais ne contenant pas la moindre référence à la loi fédérale sur l'asile! Il vaut la peine de citer une telle décision, rendue le 26 juillet 1984 à propos d'une demande d'asile déposée le 19 juin 1984 par un ressortissant turc, militant du Parti communiste du Kurdistan, qui avait fui son pays à travers la Bulgarie et l'Italie avant d'arriver à Fribourg:

« Votre requête a été examinée sur la base des directives émises par la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires, en application des décisions du Conseil d'Etat du 3 juillet 1984.
Les arguments avancés à l'appui de votre demande d'asile, contenus dans votre dossier, nous amènent à ne pas entrer en matière, pour les motifs suivants:
— vous avez séjourné 15 jours en Italie avant d'entrer en Suisse;
— vous n'êtes pas en mesure d'apporter la preuve de vos affirmations.
Au vu de ce qui précède, vous êtes prié de quitter le territoire du canton de Fribourg dans un délai de 48 heures à compter de la notification de la présente décision. »

Tant le fait d'avoir séjourné dans un pays où le candidat à l'asile ne risquait pas de persécution (mais l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur l'asile ne prévoit le refus de l'asile pour ce motif que si le séjour a duré vingt jours) que les affirmations du requérant sont des éléments qui relèvent exclusivement de l'appréciation de l'Office fédéral de la police. L'application correcte de la loi aurait voulu qu'une attestation de demande d'asile soit délivrée le 19 juin 1984 et qu'après instruction préliminaire le dossier soit envoyé à Berne (dès le 26 juillet, peut-être).

Voilà comment le nombre des candidats à l'asile diminue dans le canton de Fribourg (de 920 en 1983 à 342 en 1984 et 32 du 1er janvier au 15 mai 1985). Prise dans l'énervement consécutif à des incidents survenus dans un centre d'accueil en juin 1984, la décision du Conseil d'Etat du 3 juillet 1984 n'est toujours pas abrogée un an plus tard. Interrogé, le directeur de la Division des réfugiés de l'Office fédéral de la police, Urs Hadorn, n'a pu que déclarer: «La pratique du canton de Fribourg consistant à ne pas prendre en considération des demandes d'asile viole la loi sur l'asile» (*Wochenzeitung*, 14.6.85). Encore faut-il en tirer les conséquences.

Dans le cas cité, l'Office fédéral de la police a ainsi dû écrire à la section fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse (chargée de l'accueil des requérants): «En l'état du dossier fédéral constitué (concernant ce candidat à l'asile, à la suite des démarches de son avocat), nous devons constater qu'une demande d'asile a été déposée formellement. Par conséquent (son) placement auprès de votre institution, du fait de (son) manque de moyens financiers personnels, est justifié. Nous vous rembourserons donc les dépenses engagées en (sa) faveur jusqu'à droit connu sur (sa) demande d'asile.»

Pendant ce temps, la procédure suit son cours: recours déposé le 14 août 1984; décision de la Direction de la police le 11 décembre 1984 confirmant la décision du 26 juillet; recours au Conseil d'Etat le 18 décembre 1984. A ce jour, celui-ci n'a toujours pas statué, empêchant ainsi les autorités fédérales d'être formellement saisies. Et pour combien d'autres candidats à l'asile, dont la requête était peut-être parfaitement fondée, l'intimidation a-t-elle réussi?

"Domaine Public" no 781 du 4.7.85.



Journée d'études

«Famine, pauvreté, exploitation, oppression»:

Theologie de la libération et libération

Samedi, 28 septembre
de 10h00 à 18h00

Aula B
Université de la Miséricorde
Fribourg

Organisation: Collectif Dialogue (Fribourg)

Pourquoi une Journée d'études?

La théologie de la libération fait beaucoup parler d'elle; tout comme la faim, la misère et l'oppression dans les pays dominés du Tiers-Monde qui suscitent également des interrogations toujours plus fortes. De plus en plus nombreux(-ses) sont les chrétien(ne)s qui, au nom de la théologie de la libération, s'engagent pour la libération totale de l'humanité en participant aux combats quotidiens des pauvres et des opprimés. Ce faisant, ils se heurtent à des critiques. Ils sont accusés de prêcher la lutte des classes. On leur reproche une soumission au marxisme. Qu'en est-il réellement?

La Journée d'études «Famine, pauvreté, exploitation, oppression: Théologie de la libération et libération» veut contribuer à une clarification des idées, impulsant un dialogue entre tous ceux qui, indépendamment de leur provenance, se sentent concernés par la théologie de la libération dans une perspective d'action pour la libération.

Collectif Dialogue

J.A. 2035 CORCELLES (Ne)

REDACTION :
AV. JUSTE-OLIVIER 11
CH-1006 LAUSANNE
CCP 10-10 580

EIRENE
SERVICE CHRETIEN
INTERNATIONAL POUR LA PAIX
COMITE SUISSE
C.P. 79
CH-2300 LA CHAUX-DE-FONDS 2
CCP 23-5 046

FSF
FRERES SANS FRONTIERES
GRAND-RUE 34
CH-1700 FRIBOURG
CCP 17-7786

GVOM
RUE DU DR TIECHE 22
CH-2732 RECONVILIER
CCP 10-20968

INTERROGATION parait huit fois par année. Il est adressé aux membres de nos organismes selon les statuts

CHANGEMENT D'ADRESSE : PRIERE DE L'ANNONCER DIRECTEMENT AU MOUVEMENT CONCERNE

Impression: Atelier offset J-D.Perrin, Av.de Morges 161, 1004 Lausanne